



académie
Créteil

direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Seine-Saint-Denis
Éducation
nationale

Division des élèves
Service des collégiens

Affaire suivie par
Valérie Caviglioli
Téléphone
01 43 93 72 81

courriel
ce.93divel@ac-creteil.fr

8 rue Claude Bernard
93008 Bobigny Cedex

<http://www.dsden93.ac-creteil.fr>

Horaires d'accueil du public :
le lundi, mardi, jeudi, vendredi
de 9h à 12h30 et le mercredi de
13h30 à 17h

Bobigny, le 23 mai 2017

Le directeur académique
des services de l'Education nationale
de la Seine-Saint-Denis

à

M. PODENCE Mme LOPES PEDREIRA
70 Allée Bayard
93190 Livry-Gargan

NOTIFICATION DE DECISION DE PRE-ORIENTATION EN 5^{ème} SEGPA

La Commission Départementale d'Orientation vers les Enseignements Adaptés et la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées réunies le 4 mai 2017 ont émis un avis favorable à l'orientation de l'enfant PODENCE Alexandre, né(e) le 14/11/2004, en 5^{ème} SEGPA. Monsieur l'Inspecteur d'Académie - Directeur Académique des Services de l'Education Nationale décide :

Orientation en 5^{ème} SEGPA

Lieu d'affectation : (en fonction des places disponibles)

SEGPA du collège : Léon Jouhaux
24 boulevard Jean Jaurès
93190 Livry-Gargan
Tel : 01 43 30 03 36

Directeur(trice) : M. Chavanon

En vue de l'inscription de l'élève, il vous appartient de contacter directement le directeur(trice) de la SEGPA concernée.

Pour le directeur académique
et par délégation
le directeur académique adjoint

Laurent Noé

SK

Coupon à renvoyer dans un délai de quinze jours à compter de la date de réception de ce courrier à l'adresse suivante :

Direction des services départementaux de l'éducation nationale de Seine-Saint-Denis - Bureau 4B07-Service SEGPA - 8, rue Claude Bernard – 93008 Bobigny Cedex. E-mail : ce.93divel@ac-creteil.fr
En application de la circulaire n°2015-176 du 28-10-2015, il vous appartient de nous indiquer votre avis sur cette décision :
M. PODENCE Mme LOPES PEDREIRA, responsable(s) légal(aux) de : PODENCE Alexandre né(e) le 14/11/2004 (dossier n°273) accuse(ons) réception de la décision du Directeur académique des services de l'Education nationale :

Orientation en 5^{ème} SEGPA

- Le(s) responsable(s) légal(aux) accepte(nt) la décision du directeur académique
 Le(s) responsable(s) légal(aux) refuse(nt) la décision du directeur académique

Signature des parents ou représentants légaux :